



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Audition de l'intéressée et étude détaillée du projet de loi n° 217 – Loi concernant la continuation de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) et de la Société Minière de la Baie de Boston Ltée (Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2015

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1800-20151201

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MARDI 1 ^{ER} DÉCEMBRE 2015	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

ANNEXES

I. Amendements adoptés

Séance du mardi 1^{er} décembre 2015

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi n^o 217 – Loi concernant la continuation de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) et de la Société Minière de la Baie de Boston Ltée (Ordre de l'Assemblée le 12 novembre 2015)

Membres présents :

- M. Bernier (Montmorency), président
- M. Spénard (Beauce-Nord), vice-président

- M. Bourgeois (Abitibi-Est) en remplacement de M. Fortin (Pontiac)
- M^{me} de Santis (Bourassa-Sauvé)
- M. Habel (Sainte-Rose)
- M. Leitão (Robert-Baldwin), ministre des Finances
- M. Matte (Portneuf)
- M. Polo (Laval-des-Rapides)
- M^{me} Richard (Duplessis), députée présentant le projet de loi, en remplacement de M. Therrien (Sanguinet)

Intéressés :

Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) et Société Minière de la Baie de Boston Ltée :

- M. Michael Sheridan
- M. Kieran Prashad
- M^e Michel Décary, BCF avocats d'affaires

Autre participant :

- M^e Charles Côté, ministère des Finances

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 10 h 07, M. Bernier (Montmorency) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} Richard (Duplessis) fait des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) et la Société Minière de la Baie de Boston Ltée.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Préambule : Un débat s'engage.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté.

M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Le préambule, amendé, est adopté.

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 1.1 : M^{me} Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

Il est convenu de permettre à M^e Côté de prendre la parole.

Après débat, l'amendement est adopté et le nouvel article 1.1 est donc adopté.

+Article 1.2 : M. Richard (Duplessis) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté et le nouvel article 1.2 est donc adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. le président, la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. le président propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Richard (Duplessis), M. Leitão (Robert-Baldwin) et M. Spénard (Beauce-Nord) font des remarques finales.

À 10 h 32, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Cédric Drouin

Raymond Bernier

CD/sq

Québec, le mardi 1^{er} décembre 2015

ANNEXE I

Amendements adoptés

Préambule et ~~article 1.1.~~

Insérer, à la fin du préambule, le paragraphe suivant :

« Que par ailleurs, il est dans l'intérêt de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) que son nom respecte l'exigence de l'article 20 de la Loi sur les sociétés par actions; ».

~~Insérer, après l'article 1, le suivant :~~

~~« 1.1. Le nom de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) est modifié pour le nom La Mine Belleterre Québec Ltée. ».~~

Adopté
CD

~~Préambule et article 1.2.~~

Insérer, à la fin du préambule, le paragraphe suivant :

« Qu'il est dans l'intérêt de la Société Minière de la Baie de Boston Ltée qu'elle puisse continuer à utiliser la version anglaise de son nom « Boston Bay Mines Limited »; ».

Insérer, après l'article 1.1, le suivant :

~~« 1.2. Le nom de La Société Minière de la Baie de Boston Ltée a pour version anglaise « Boston Bay Mines Limited ». ».~~

Adopté
CD

~~Préambule et article 1.1.~~

~~Insérer, à la fin du préambule, le paragraphe suivant :~~

~~« Que par ailleurs, il est dans l'intérêt de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) que son nom respecte l'exigence de l'article 20 de la Loi sur les sociétés par actions; ».~~

Insérer, après l'article 1, le suivant :

« 1.1. Le nom de La Mine Belleterre Québec Ltée (libre de responsabilité personnelle) est modifié pour le nom La Mine Belleterre Québec Ltée. ».

Adopté

(2)

~~Préambule et article 1.2.~~

~~Insérer, à la fin du préambule, le paragraphe suivant :~~

~~« Qu'il est dans l'intérêt de la Société Minière de la Baie de Boston Ltée qu'elle puisse continuer à utiliser la version anglaise de son nom « Boston Bay Mines Limited »; ».~~

Insérer, après l'article 1.1, le suivant :

« 1.2. Le nom de La Société Minière de la Baie de Boston Ltée a pour version anglaise « Boston Bay Mines Limited ». ».

Adopté

CD